

L'Université française du 21e siècle reste à inventer

Société

Par Daniel Bloch

Publié le 17 juin 2026

Ancien président d'université, ancien recteur d'académie et ancien directeur des enseignements supérieurs

En recul dans les classements internationaux, soumise à des contraintes budgétaires récurrentes et à un pilotage à courte vue, l'université française manque d'un véritable projet collectif. Les réorganisations successives et les fusions d'établissements se substituent à une réflexion de fond sur ses missions, son rayonnement et son avenir. Daniel Bloch montre ici combien l'histoire des réformes universitaires éclaire les renoncements du présent et l'urgence de définir une authentique ambition scientifique.

Lronie de l'histoire : après deux siècles passés à supprimer les universités, à les recréer sous forme de facultés, à les restaurer timidement, puis à les multiplier après 1968, la politique des Pôles européens, des PRES, des COMUE et des

l'IDEX s'emploie aujourd'hui à les refusionner — non plus sous l'autorité d'un recteur, mais sous celle de présidents élus aux pouvoirs progressivement renforcés. Chaque réforme prétend corriger la précédente sans jamais trancher la question fondamentale : quel modèle d'Université ? Il est impossible d'en dessiner les contours, sans dresser au préalable un état des lieux, et sans la connaissance des enchaînements historiques qui ont conduit à ce qu'elle est aujourd'hui.

De Napoléon à Edgar Faure

Avant 1793, la France comptait vingt-deux universités héritées du Moyen Âge — Paris, Montpellier, Toulouse, Strasbourg, Grenoble... Des institutions autonomes, corporatistes, dotées de franchises importantes et du monopole de la collation des grades.

Le 15 septembre 1793, la Convention nationale supprime ces vingt-deux universités et crée des écoles spécialisées : l'École normale supérieure, l'École polytechnique, le Conservatoire des arts et métiers. Napoléon recrée les facultés supprimées par la Convention, sans pour autant restaurer les universités qui les abritaient. Le décret du 17 mars 1808 institue cinq ordres de facultés — droit, médecine, lettres, sciences, théologie — aux côtés des écoles spéciales. À la tête de chaque académie, un recteur directement subordonné au Grand-Maître de l'Université. Il n'existe plus d'universités ; seulement des facultés isolées.

La loi du 10 juillet 1896 restaure les universités supprimées en 1793, dotées d'un conseil présidé par le recteur, chargé de coordonner les facultés. Mais cette renaissance est en trompe-l'œil : les facultés demeurent les structures pertinentes du système, s'appuyant sur les prérogatives budgétaires et administratives qui leur avaient été accordées. La restauration des universités s'avère plus formelle que substantielle. Une contrainte s'y ajoute : une seule université par académie.

La loi Faure du 12 novembre 1968 supprime les facultés et crée soixante-huit universités, organisées en unités d'enseignement et de recherche (UER), avec un conseil auquel participent étudiants, personnels techniques et personnalités extérieures. Paris éclate en treize établissements ; Bordeaux, Grenoble, Lille, Montpellier, Strasbourg et Toulouse en comptent trois chacune.

Du fédéralisme aux universités intégrées

Avec les Pôles universitaires européens créés en 1991, retour au fédéralisme. Le colloque Université 2000, tenu à la Sorbonne en 1990, en avait posé les fondements : des universités de province de qualité, mais sans rayonnement. L'objectif : fédérer les établissements, associer collectivités et organismes de recherche, pour repositionner les universités françaises sur la carte européenne. Au nombre de onze en 2006, ces pôles laissent alors la place aux vingt-sept Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), eux-mêmes rebaptisés Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) par la loi Fioraso de 2013. On en comptera dix-neuf.

Neuf d'entre elles bénéficient, à partir de 2010, de crédits exceptionnels relevant de la politique des Investissements d'avenir (PIA), assortis pour certaines d'un statut d'Établissement public expérimental (EPE). La condition : rassembler, hors Île-de-France, la totalité des universités du site concerné par voie de fusion. Ces Initiatives d'excellence (IDEX) visent à hisser ces universités intégrées aux meilleurs rangs mondiaux — et tout particulièrement dans le classement de Shanghai, fondé sur la production scientifique, le nombre de citations, l'insertion professionnelle des diplômés, les prix Nobel et les médailles Fields. L'hypothèse : que le regroupement ne serait pas une simple addition, mais une source de collaborations et d'avancées qualitatives. Les résultats sont en deçà des attentes.

À une exception près — l'Université Paris-Saclay, qui a su attirer prix Nobel et médailles Fields —, les universités fusionnées n'intégrant qu'un seul établissement antérieurement classé, comme Sorbonne Université, Strasbourg, Grenoble ou Nice Côte d'Azur, ne progressent pas : leur rang reste celui de cet unique fondateur. Progressent en revanche, mécaniquement, les regroupements intégrant deux établissements précédemment classés, tels Paris Sciences et Lettres, Paris Cité ou Aix-Marseille. Simple effet d'addition ?

Une autre interrogation porte sur l'écart grandissant entre les universités franciliennes et celles de province. Les regroupements Paris-Saclay (13e mondial), Paris Sciences et Lettres (34e) et Paris-Cité (60e) ont permis aux universités fondatrices d'améliorer leur classement, et à Sorbonne Université (43e) de le maintenir. Mais aucune université provinciale ne figure dans le top 100, quand les dix premières mondiales se trouvent non pas à Washington ou à Londres, mais à Cambridge (Massachusetts), Stanford, Berkeley, Oxford, Princeton, New York, Pasadena et Chicago. Le développement d'universités d'excellence en région n'aurait-il pas dû être considéré comme un facteur structurant dans les politiques d'aménagement du territoire ?

Quel modèle cible ?

Limiter les fonds IDEX aux seuls ensembles fusionnés était-il un choix raisonnable ? Les universités de Bordeaux et de Nice demeurent relativement mal classées (créneaux 201-300 et 401-500) malgré ces fonds, tandis que l'Université de Montpellier (issue de la fusion de Montpellier I et II), est classée dans le créneau 151-200, ou que l'Université Claude-Bernard de Lyon et l'Institut polytechnique de Paris — qui regroupe l'École polytechnique, l'ENSTA, Télécom Paris et l'ENSAE —, situés dans le créneau 201-300, en sont exclus. Pour avoir préféré le fédéralisme à la fusion, sans que l'on ait établi la supériorité de l'un sur l'autre.

Une deuxième interrogation porte sur la taille des ensembles ainsi constitués. Les neuf universités issues de ces fusions et bénéficiaires du financement IDEX rassemblent en moyenne 60 000 étudiants. Les établissements du top 10 mondial en comptent trois fois moins : environ 20 000 en moyenne. Grands ensembles, grandes universités, grandes académies, grandes régions — une pensée unique dont les effets mériteraient d’être évalués sérieusement. Des unités de taille moyenne ne seraient-elles pas plus réactives, dynamiques et innovantes que des poids lourds ?

L’effet campus

La proximité physique favorise le travail collaboratif. L’innovation naît souvent aux interfaces. Six des dix premières universités mondiales bénéficient d’une unité de lieu. Aucune université française n’en dispose vraiment — même si Paris-Saclay et Strasbourg s’en approchent. Ces universités du top 10 offrent en outre hébergement et restauration à leurs étudiants, des faculty clubs et des logements pour enseignants-chercheurs : Harvard dispose de 3 000 unités de logement pour son personnel. Leurs équipements sportifs sont à l’avenant : Berkeley possède un stade de 52 500 places, Stanford de 50 000, Princeton de 28 000, Harvard de 26 000. Des salles de spectacle et des auditoriums ouverts aux habitants complètent ces campus-cités.

Les États-Unis placent trente-sept universités dans le top 100 mondial et consacrent 2,6 % de leur PIB à l’enseignement supérieur. Le Royaume-Uni en compte huit, avec 1,8 %. La France, quatre — pour seulement 1,5 % de son PIB. En 2015, cinq universités françaises figuraient dans le top 150 ; en 2025, pas davantage, quand la Chine en situe désormais dix-neuf contre six en 2015.

Un déclassement à ne pas ignorer

Selon l'Observatoire des sciences et techniques (février 2025), la France est passée, depuis 2010, de la 6^e à la 13^e place mondiale en nombre de publications scientifiques. Les artifices permettant de maintenir — voire d'améliorer ponctuellement — les classements de quelques établissements ne sauraient masquer cette réalité : celle d'un pays encore visible sur la scène internationale, mais dont les ambitions pourraient être à la hauteur de son histoire. L'Université française du 21^e siècle reste bel et bien à inventer.